

*Ajournement du 28 mars 2007*

*À cet ajournement tenu le vingt huitième jour du mois de mars de l'an deux mille sept, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot  
Monsieur Claude Poulin  
Madame Myriam Drouin*

*Monsieur Clément Marcoux ( absent )*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 197** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour titre «**Règlement relatif au plan d'urbanisme**». ( Avec dispense de lecture )*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Johnny Carrier qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 198** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « **Règlement de zonage** ». ( Avec dispense de lecture )*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Pouliot qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 199** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « **Règlement de lotissement** » ( Avec dispense de lecture )*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Clément Roy qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 200** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « **Règlement de construction** » ( Avec dispense de lecture )*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par la conseillère Myriam Drouin qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 201** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour objet « **Règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction de Scott** » ( Avec dispense de lecture )*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 202** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour titre «**Règlement sur les permis et certificats**» ( Avec dispense de lecture )*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Johnny Carrier qu'un premier projet de règlement portant le **numéro 203** abrogeant tous les règlements antérieurs de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « **Règlement sur les dérogations mineures** » ( Avec dispense de lecture )*

***Demande d'appui à la C.P.T.A.Q.  
Lot numéro 2 721 380 et 2 899 107***

*CONSIDÉRANT que la demande consiste à implanter une résidence unifamiliale jumelée à un vignoble biologique en zone agricole;*

*CONSIDÉRANT qu'il existe ailleurs dans la Municipalité des terrains de nature résidentielle où il serait possible de construire une résidence, mais la culture des vignes y est interdite;*

*CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;*

*CONSIDÉRANT que l'impact sur le milieu environnant est mineure vu la proximité de plusieurs usages non agricoles;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2088-03-07

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott appuie la demande des lots visés pour l'implantation d'une résidence unifamiliale jumelée à un vignoble biologique en zone agricole.*

***Contrat de location ( Dekhockey )***

***Entre la Municipalité et Pascal Doyon***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2089-03-07

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du contrat de location entre la Municipalité de Scott et Monsieur Pascal Doyon ( Dekhockey ) pour la saison du 1<sup>er</sup> mai 2007 au 1<sup>er</sup> octobre 2007 avec certaines modifications.  
Le contrat de location est d'une durée d'un an (1) avec possibilité de renouvellement sur une période de trois (3) ans au coût mensuel de 100 \$. Aucun déplacement de la patinoire n'est accordé.*

***Autorisation et vérification d'un poste de commandement***

*IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin*

2090-03-07

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité donne l'autorisation à Monsieur Yvan Leblond, maire, Messieurs Ghislain Jacques, directeur du Service de Sécurité Incendie, Ghislain Pouliot, conseiller et Pierre Jobin, pompier pour la vérification d'un poste de commandement à Long Island dans l'État de New-York. La Municipalité défraie les frais de déplacement incluant les repas, le carburant et une nuitée s'il y a lieu.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Roy à 22 : 40 hres.*

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*